

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2853

présenté par

Mme Sebaihi, M. Tjibaou, M. Gustave, Mme Sandrine Rousseau, Mme Bellay, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 500 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	350 000 000
Fonds d'urgence - Soutien à la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie (<i>ligne nouvelle</i>)	1 850 000 000	0
TOTAUX	1 850 000 000	1 850 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis mai 2024, la Nouvelle-Calédonie-Kanaky connaît une vague de violences inédites, ravivant le douloureux souvenir des années 80. Ces affrontements, qui ont mené à la mort tragique de treize personnes, ont trouvé leur origine dans l'adoption à marche forcée par le gouvernement du projet de

loi constitutionnelle sur le dégel du corps électoral.

Le coût de ces violences s'élève aujourd'hui à près de 2,5 milliards d'euros. En outre, la situation du territoire reste incertaine et largement dépendante d'un accord futur entre les différentes parties sur son avenir institutionnel. Cet amendement propose de créer un fonds d'urgence en soutien à la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie-Kanaky. Abondé à hauteur de 1,8 milliard d'euros, il permettrait de répondre à la crise économique et sociale qu'elle traverse, pour les années à venir.

Afin de répondre aux règles de recevabilité de l'Assemblée Nationale au titre de l'article 40, cet amendement procède à :

- La création d'un programme budgétaire ad hoc dénommé « Fond d'urgence - Soutien à la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie » doté de 1,85 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,85 milliard d'euros en crédits de paiement ;
- Un retrait d'1,5 milliard d'euros en AE et CP sur l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme n°138 "Emploi outre-mer" ;
- Un retrait de 150 millions d'euros en AE et CP sur l'action 1 « Logement » du programme n°123 "Conditions de vie outre-mer" ;
- Un retrait de 200 millions d'euros en AE et CP sur l'action 6 « Collectivités territoriales » du programme n°123 "Conditions de vie outre-mer" ;

Les auteurs de cet amendement indiquent ces baisses visent uniquement à assurer la recevabilité financière de l'amendement, mais attendent du Gouvernement qu'ils lèvent ce gage.